

FORMATION PAR APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT : IL Y A URGENCE A METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE REGULATION ANNONCEES

En 2023, les premières assises de l'apprentissage, organisées par CMA France avec AEF Info, avaient ouvert un espace de débat et de réflexion sur la soutenabilité du financement de la formation professionnelle par apprentissage et notamment la nécessité d'ouvrir une concertation afin de réviser les modalités de calcul des NPEC.

Cette seconde édition qui a rassemblé les principaux acteurs de cet écosystème, a permis de prolonger les échanges autour de la « régulation par la qualité des formations », tout en rappelant que les mesures annoncées au mois d'avril, devaient se concrétiser de toute urgence !

Réguler par la qualité : le nouveau défi de l'apprentissage pour 2025

La question du pilotage de la formation par apprentissage par la qualité et non par la comptabilité, abordée dès 2023 par CMA France et reprise cet été par le Gouvernement à travers le Plan qualité et lutte contre la fraude dans la formation professionnelle, a été approfondie lors de la seconde édition des assises de l'apprentissage.

« Nous avons poursuivi, avec les acteurs de notre écosystème, une réflexion absolument essentielle pour l'avenir de la formation par apprentissage », déclare Joël Fourny, « S'il est évident qu'il faut lutter activement contre la fraude et les dérives, il convient aussi d'aller encore plus loin et trouver les moyens d'encourager et de valoriser les organismes de formation vertueux, qui ont fait de la qualité, de la performance et de l'efficacité une priorité » indique Joël Fourny, Président de CMA France.

Des premières pistes semblent pouvoir faire consensus :

- Un renforcement des exigences en matière de formation en alternance,
- Un renforcement de la formation des formateurs,
- Un encouragement à l'accompagnement des maîtres d'apprentissage,
- Une plus grande attention portée à l'entreprise,
- Une bonification du NPEC avec des critères simples et objectifs.

« Il faut sortir de la logique du NPEC unique pour tenir compte de la réalité de la formation, de son public, du territoire concerné, et des besoins spécifiques des entreprises. Car nous ne formons pas uniquement pour obtenir un diplôme, nous formons à un métier ! Avec 147 CFA répartis sur l'ensemble du territoire, et près de 112 000 jeunes formés chaque année nous sommes prêts à lancer des études, ou expérimentations à ce sujet – mais pour aller plus loin des préalables s'imposent de toute urgence car si rien n'est fait c'est notre modèle qui est clairement en risque », ajoute Joël Fourny

La concrétisation d'annonces ministérielles attendues de toute urgence

Lors des premières assises de l'apprentissage, faisant le constat d'un manque de pilotage dans la régulation du financement, auquel venaient s'ajouter certaines dérives dans l'utilisation d'un argent public déjà rare, CMA France avait posé la question centrale de la pérennité du financement de l'apprentissage et des priorités à confirmer, avec notamment la détermination d'un juste prix pour les NPEC.

Cette rencontre avait conduit à une concertation ministérielle, et débouchée sur certaines annonces :

- Le rééquilibrage des financements en faveur des niveaux 3 et 4, véritables leviers d'insertion professionnelle. 80 % des jeunes que nous formons trouvent un emploi dans les 6 mois.
- La prise en compte du coût de la vie en Outre-Mer,
- Une attention particulière portée aux formations en présentiel.

Joël Fourny met en garde : « Ces avancées issues de notre réflexion collective vont dans le bon sens, et nous attendons maintenant et de manière urgente, leur mise en œuvre effective, notamment pour ce qui concerne le financement des niveaux 3 et 4 ».

À titre d'exemple, sur les 20 principales formations dispensées par CMA Formation, soit 71 % des effectifs, seules deux disposent d'un NPEC qui couvre leur coût réel. Pour les 18 autres, ce n'est pas le cas.

Un appel à faire des choix stratégiques

La raréfaction de l'argent public impose de faire des choix.

Joël Fourny en appelle au Ministre du travail : *« Je le dis avec solennité et gravité, nous ne serons bientôt plus en mesure de former en qualité et en proximité à tous les métiers de l'artisanat. Bien plus qu'une menace pour notre outil de formation, c'est un risque majeur que l'on fait peser sur notre jeunesse, nos entreprises artisanales, et in fine sur notre filière et l'avenir de nos métier. S'il faut faire des économies et rationaliser les budgets, alors il faut opérer des choix stratégiques et investir là où la formation répond le plus aux besoins des jeunes comme des entreprises. Là où elle est absolument indispensable et constitue, plutôt qu'une dépense, un investissement pour l'avenir. En un mot, il faut confirmer et concrétiser, de toute urgence, ce qui a été annoncé ! »*

Contact presse : Marie Respingue – respingue@cma-france.fr

Tel : 07 45 08 48 53